

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Délibération n° 2017-198-2 en date du 6 DECEMBRE 2017
Portant raccordement au réseau fibre optique
de la Maison de Santé et du siège de la Communauté de Communes

L'an Deux Mille Dix Sept, le six décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Georges Nigremont, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 29/11/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 42	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 51	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, SIMON, PEROCHE, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, MATHIEU, RAILLARD, SAINT-ANDRE, PAYARD, ALLEYRAT, VERNADE, JARY, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, ROBBY à SIMON, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à DESARMENIEN, SIMONET à FAUCONNET, MICHON à WELZER, SCHMIDT à JARY, FONTVIELLE à BIGOURET, TOURNAUD à MATHIEU.

Excusés : MM. RIBIERE, ROBIN, RICHIN, PERRIER F, MONTEIL, LAVAUD, PLAS, GENDRAUD, BRUNET M, SAUVANET,

Secrétaire de séance : Monsieur René ROULLAND

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL pour étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique du siège de la Communauté de Communes et de la Maison de Santé.

Après étude, le raccordement des sites à la fibre optique est réalisable via un raccordement multi-site et peut s'inscrire dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN PILOTE.

Monsieur le Président précise que ces nouvelles opérations s'inscrivent dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le Plan de financement proposé est le suivant

Coût des travaux de raccordement	6 500.00 €
Participation financière Conseil Départemental (27.10%)	1 761.50 €
Participation financière Région (45.80%)	2 977.00 €
Reste à charge à la Communauté de Communes (27.10%)	1 761.50 €

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171206-2017-198-2-DE
Date de télétransmission : 12/12/2017
Date de réception préfecture : 12/12/2017

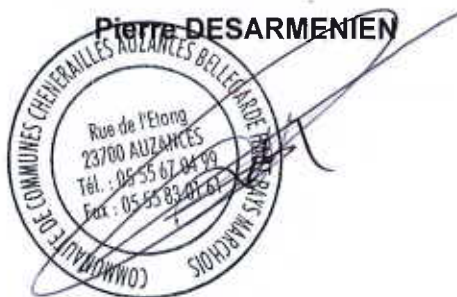
Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les travaux de raccordement en fibre optique du siège de la Communauté de Communes et de la Maison de Santé
- Accepte le plan de financement repris ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention se rapportant à ces travaux avec le Syndicat Mixte DORSAL,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 12 Décembre 2017
Pour copie conforme, le 12 Décembre 2017

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171206-2017-198-2-DE
Date de télétransmission : 12/12/2017
Date de réception préfecture : 12/12/2017